

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 216 10 mars 2005

## SOMMAIRE

Actions Trans-Europeennes Holdings S.A., Luxem-	Edizioni Design S.A., Luxembourg	10355
bourg 10361	European Business Activities S.A., Luxembourg	10366
ADV Arch. S.A., Luxembourg 10355	Express Meals S.A., Luxembourg	10340
Alene International Holding S.A., Mamer 10361	Fassa International S.A., Luxembourg	10359
Angelious S.A.H., Luxembourg 10323	Fromageries Réunies Holding S.A., Luxembourg.	10340
Arcelor Salesco, S.à r.l., Luxembourg 10362	(La) Fustière S.A., Luxembourg	10361
Arcelor Salesco, S.à r.l., Luxembourg 10363	GBL Verwaltung, S.à r.l., Luxembourg	10366
Argon S.A., Luxembourg 10359	George Town Technologies S.A., Luxembourg	10358
Argon S.A., Luxembourg 10359	Goal Financière S.A., Luxembourg	10324
Atimate S.A., Luxembourg 10357	Gost S.A., Luxembourg	10364
Audace S.A.H., Luxembourg 10364	Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	10356
ad Strategy S.A., Luxembourg	Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	10356
B.F.P. International S.A., Pétange 10356	Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	10356
Ban Trade S.A., Luxembourg	Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	10356
Blizzard S.A.H., Luxembourg 10364	Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	10356
Brixia International S.A., Luxembourg 10362	Green Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	10360
C & M - Capital and Management S.A., Luxem-	Gridway Holding S.A., Luxembourg	10360
bourg 10359	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxem-	
CA Press, S.à r.l., Luxembourg 10331	bourg	10341
Cambium Distribution S.A., Luxembourg 10359	Industra S.A.H., Luxembourg	10333
Camille Albane, S.à r.l., Ettelbruck 10357	Industra S.A.H., Luxembourg	10333
Casa Nova Contemporain, S.à r.l., Luxembourg 10328	Industra S.A.H., Luxembourg	10333
CGL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 10366	Jona Universal Corporation S.A., Esch-sur-Alzette	10334
Chamly International S.A., Luxembourg 10358	Lancelot Consulting, S.à r.l., Luxembourg	10365
Chamly International S.A., Luxembourg 10358	LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10322
Chamly International S.A., Luxembourg 10358	LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg.	10322
Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg	10368
Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A.,	MEIF Energie, S.à r.l., Luxembourg	10342
Luxembourg 10348	Medfinance S.A., Luxembourg	10361
Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre	Mierscher Lieshaus, A.s.b.l., Mersch	10328
Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A.,	Mondi Packaging Europe S.A., Luxembourg	10322
Luxembourg 10348	(The) Montefiori Group S.A.H., Luxembourg	10363
Contact Management S.A., Luxembourg 10357	Multimedcom S.A., Luxembourg	10323
Detec Holding S.A., Luxembourg 10341	Multimedcom S.A., Luxembourg	10323
Diversified Growth Equities Holdings S.A., Luxem-	Netsys, S.à r.l., Strassen	10360
bourg	Nitrogen Investment Holding S.A., Luxembourg.	10360
Diversified Growth Equities Holdings S.A., Luxem-	Ocamut S.A., Luxembourg	10333
bourg	Ocamut S.A., Luxembourg	10333
Double One S.A., Luxembourg	Pacific Mezz (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	10367
Edizioni Design S.A., Luxembourg 10355	Pacific Mezz (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	10368



Pecunia Investments S.A., Luxembourg	10325	Schallehn & von Hardenberg Family Office S.A.,	
Petit Ours Volant S.A., Luxembourg	10324	Luxembourg	10328
Petit Ours Volant S.A., Luxembourg	10324	Scientor S.A.H., Luxembourg	10360
Petroleum Marine Services, S.à r.l., Luxembourg.	10349	Société Européenne Répartition Investissements	
Petrotrans S.A., Luxembourg	10324	S.A., Luxembourg	10362
PF Services S.A., Luxembourg	10341	Solar Chemical S.A.H., Luxembourg	10348
Pierre Lang Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10331	Solusa, S.à r.l., Luxembourg	10360
Pierre Lang Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10331	Tabua Holding S.A., Luxembourg	10357
Plendul S.A., Luxembourg	10323	Tabua Holding S.A., Luxembourg	10357
Pool Position S.A.H., Luxembourg	10332	Tendril Limited, S.à r.l., Luxembourg	10363
Pool Position S.A.H., Luxembourg	10332	Teurolux S.A., Luxembourg	10357
Resort Finance S.A., Luxembourg	10332	Tradegro Limited, S.à r.l., Luxembourg	10364
Rio International S.A.H., Luxembourg	10368	Tradehold Limited, S.à r.l., Luxembourg	10366
Saturno S.A., Luxembourg	10332	Tremplin S.A.H., Esch-sur-Alzette	10327
Saturno S.A., Luxembourg	10332	Valolux, S.à r.l., Luxembourg	10362
Scarabee International Holding S.A., Luxembourg	10341	Veturia S.A., Luxembourg	10364

## AD STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 81.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(103362.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

## LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102517.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102522.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## MONDI PACKAGING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 58.336.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08428, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature

Administrateur

(102607.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 73.436.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(104439.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

## **MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 73.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(104438.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

## PLENDUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.260.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 novembre 2004 à 15 heures précises au 152, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

L'assemblée a confirmé la fin des mandats d'administrateurs de M. Roland Destree Grimaldi, Mme Esther Blasi Palacin, Melle Karina Junyer Ricart et du commissaire aux comptes Mme Carme Arnaldich, à la date du 30 septembre 2002.

L'assemblée a confirmé la continuation jusqu'en avril 2008 des mandats des trois administrateurs:

- INTERSERVICES, Ltd, société avec siège social à Tortola, aux lles Vierges Britanniques;
- WEST UNION CORP., société avec siège social à Tortola aux lles Vierges Britanniques;
- OCCIDENT OFF-SHORE, INC., société avec siège social à Panama, République de Panama;

et du commissaire aux comptes:

- IVALO INTERNACIONAL, S.A., société avec siège social à San José, Costa Rica.

L'assemblée a accordé décharge pleine et entière à tous les administrateurs et aux commissaire aux comptes pour leurs mandats au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100116.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

## ANGELIOUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 73.656.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102081.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.



# GOAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 novembre 2004

- Monsieur De Bernardi Alexis, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.
- Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Weidig Paul sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

**GOAL FINANCIERE S.A.** 

M.-F. Ries-Bonani

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100382.3/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

#### PETROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 99.871.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 2004 que la société PETROTRANS S.A. sera valablement engagée en toutes circonstances par la cosignature obligatoire de son administrateur délégué Monsieur Noël Delaby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

PETROTRANS S.A

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102121.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

## PETIT OURS VOLANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 87.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04732, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102212.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## PETIT OURS VOLANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 87.669.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102216.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## PECUNIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 104.565.

**STATUTS** 

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. GOLDMUND INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. REALEST FINANCE S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée données à Luxembourg le 22 novembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PECUNIA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société ne sera pas soumise aux dispositions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

# Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.



#### Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le six avril à 10 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

# Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

# Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### 10327



#### Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:
1. GOLDMUND INVESTMENTS S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions
2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action   1
Total: mille deux cent guarante actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent (100) pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
- a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France) le 14 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 74.623.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

## Remarque

L'attention des comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et adresse, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 99, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2004.

M. Lecuit.

(100457.3/243/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

## TREMPLIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 49.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(102172.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## CASA NOVA CONTEMPORAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux réviseurs d'entreprise

Signature

(102174.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## SCHALLEHN & VON HARDENBERG FAMILY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept Arpents.

R. C. Luxembourg B 93.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux réviseurs d'entreprise

Signature

(102177.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## MIERSCHER LIESHAUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7542 Mersch, 27, rue Lankheck.

R. C. Luxembourg F 824.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Entre les soussignés:

- 1) Adam Claude, instituteur, demeurant à L-7542 Mersch, 27, rue Lankheck, Luxembourgeois
- 2) Arendt-Gaspard Eliane, mère au foyer, demeurant à L-7525 Mersch, 29, rue de Colmar-Berg, Luxembourgeoise
- 3) Bach Paul, instituteur, demeurant à L-7381 Bofferdange, 169, Cité Roger Schmitz, Luxembourgeois
- 4) Bamberg Marcel, professeur, demeurant à L-7409 Mersch, 2 Beringerberg, Luxembourgeois
- 5) Bemtgen-Hausemer Christiane, employée de l'Etat, demeurant à L-7569 Mersch, 21, rue des Franciscaines, Luxembourgeoise
  - 6) Bettendorff Marc, instituteur, L-7563 Mersch, IA, rue des Romains, Luxembourgeois
  - 7) Bräutigam Angelika, pédagogue, demeurant à L-7521 Mersch, 5 rue des Franciscaines, Allemande
  - 8) Brosius-Kolber Marianne, infirmière coordinatrice, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen
  - 9) Feller-Wilmes Joëlle, demeurant à L-7562 Mersch, 16, rue des Acacias, Luxembourgeoise
  - 10) Kreins Jerry, professeur, demeurant à L- 7540 Rollingen, 87, route de Luxembourg, Luxembourgeois
  - 11) Mertens Chantal, institutrice, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette, Luxembourgeoise
- 12) Peters-Wies Marie-France, employée de l'Etat, demeurant à L-7562 Mersch, 10 rue Quatre-Vents, Luxembourgeoise
  - 13) Recht-Schmit Eliane, employée demeurant à L-7521 Mersch, 28 rue des Champs, Luxembourgeoise
  - 14) Sauer Fernand, éducateur gradué, L-7565 Mersch, 32, rue E. Servais, Luxembourgeois
- 15) Thillmann-Kohll Simone, psychologue, demeurant à L-7593 Reckange/Mersch, 5, rue Camille Kleber, Luxembourgeoise

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

# Titre ler.- Dénomination, siège social, durée

Art. 1er. L'association sans but lucratif porte la dénomination «Mierscher Lieshaus, A.s.b.l. ».

Le siège de l'association est établi, à L- 7542 Mersch, 27, rue Lankheck.

L'association est constituée pour une durée illimitée.



#### Titre II.- Objet

#### Art. 2. L'association a pour objet:

- D'éveiller et de cultiver l'intérêt pour la lecture parmi les enfants et les adultes de la commune de Mersch et des régions avoisinantes.
- D'intervenir auprès des administrations communales et de l'Etat pour organiser et gérer une bibliothèque ouverte au grand public.
- D'assurer la gestion et l'animation d'une bibliothèque publique régionale dans le cadre d'une convention établie avec une ou plusieurs communes
- De collaborer avec des associations ayant le même but ainsi qu'avec des bibliothèques existantes, notamment aussi avec la bibliothèque nationale du G.-D. de Luxembourg.

L'association pourra faire toutes actions, opérations et/ou interventions se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

L'association est indépendante et neutre du point de vue politique et confessionnel.

#### Titre III.- Associés et cotisations

Art. 3. L'association se compose de personnes physiques qui par leurs activités concourent directement ou indirectement au succès de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Les premiers membres sont les fondateurs soussignés.

Toute admission d'un nouveau membre doit être proposée au conseil d'administration, qui décidera par vote majoritaire simple des membres présents, de l'admission du candidat.

Art. 4. La qualité des membres de l'association résulte du paiement des cotisations annuelles.

Toutes les activités des membres sont à titre honorifique.

- Art. 5. La qualité de membre se perd:
- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements des membres en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et au règlement pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

#### Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 6. Les membres de l'association forment l'assemblée générale.

Le président préside l'assemblée générale. En son absence, le plus âgé des vice-présidents présents la préside, ou, en absence de ces derniers, le plus âgé des administrateurs présents.

Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix.

- Art. 7. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres qui ne peut être supérieure à ... .-euros, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.
- Art. 8. L'assemblée générale se réunit chaque année au moins une fois. Elle doit être convoquée dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle ont fait la demande écrite au conseil d'administration.
- Art. 9. Les convocations contiennent l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se font par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.
- **Art. 10.** L'assemblée est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents, à l'exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts pour lesquels un quorum renforcé de présence est requis.

L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix à l'exception des cas prévus par la loi ou par les présents statuts pour lesquels une autre majorité est fixée.

**Art. 11.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès verbal, conservé par le secrétaire général au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

## Titre V.- Modifications des statuts

Art. 12. La modification des statuts se fait conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

## Titre VI.- Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de quinze membres au plus, nommés par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents pour une durée de



quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance au cours de mandat, l'assemblée générale peut nommer un nouvel administrateur qui finit le mandat de celui qu'il remplace.

- Art. 14. Le conseil d'administration choisit en son sein, un président, un ou deux viceprésidents, un secrétaire général et un trésorier.
- Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la majorité des administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre.

Le président dirige les réunions du conseil d'administration. En son absence, le plus âgé des vice-présidents présents les préside, ou, en absence de ces derniers, le plus âgé des administrateurs présents.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

- **Art. 16.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend sa décision à la majorité des voix. En cas de parité de voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Le conseil peut déléguer sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.
- **Art. 17.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature du trésorier est suffisante.

#### **Titre VII.- Comptes**

- Art. 18. Les ressources de l'association se composent notamment:
- Des cotisations de ses membres
- De subsides
- De dons ou legs en sa faveur
- De la recette de manifestations et de publications
- Des intérêts de fonds placés.

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 19. L'Assemblée Générale désigne annuellement deux vérificateurs aux comptes qui ne peuvent être membre du conseil d'administration. Les vérificateurs aux comptes sont chargés de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le conseil d'administration et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Il présente un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le conseil d'administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'Assemblée Générale se prononce sur l'approbation des comptes, sur le budget de l'année à venir ainsi que sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du conseil d'administration.

#### Titre VIII.- Exercice social

**Art. 20.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le 12 novembre 2004 et se termine le 31 décembre 2005.

## Titre IX.- Divers

- **Art. 21.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et à des institutions, qui par des dons tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «Membres donateurs». De même peut il conférer le titre de «Membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Les qualités de «membre donateur» et «membre honoraire» ne donnent pas droit aux prérogatives appartenant aux seuls membres de l'association tels que définis par la loi et les présents statuts.
- Art. 22. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.
  - Art. 23. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928.

#### Assemblée Générale

Sur ce les membres fondateurs, se reconnaissant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- A. Sont nommés membres du conseil d'administration:
- 1) Adam Claude, instituteur, demeurant à L-7542 Mersch, 27, rue Lankheck, Luxembourgeois
- 2) Arendt-Gaspard Eliane, mère au foyer, demeurant à L-7525 Mersch, 29, rue de Colmar-Berg, Luxembourgeoise
- 3) Bach Paul, instituteur, demeurant à L-7381 Bofferdange, 169, Cité Roger Schmitz, Luxembourgeois
- 4) Bamberg Marcel, professeur, demeurant à L-7409 Mersch, 2 Beringerberg, Luxembourgeois
- 5) Bemtgen-Hausemer Christiane, employée de l'Etat, demeurant à L-7569 Mersch, 21, rue des Franciscaines, Luxembourgeoise
  - 6) Bettendorff Marc, instituteur, L-7563 Mersch, 1A, rue des Romains, Luxembourgeois
  - 7) Bräutigam Angelika, pédagogue, demeurant à L-7521 Mersch, 5 rue des Franciscaines, Allemande
  - 8) Brosius-Kolber Marianne, infirmière coordinatrice, demeurant à L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen
  - 9) Feller-Wilmes Joëlle, demeurant à L-7562 Mersch, 16, rue des Acacias, Luxembourgeoise



- 10) Kreins Jerry, professeur, demeurant à L- 7540 Rollingen, 87, route de Luxembourg, Luxembourgeois
- 11) Mertens Chantal, institutrice, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette, Luxembourgeoise
- 12) Peters-Wies Marie-France, employée de l'Etat, demeurant à L-7562 Mersch, 10 rue Quatre-Vents, Luxembourgeoise
  - 13) Recht-Schmit Eliane, employée demeurant à L-7521 Mersch, 28 rue des Champs, Luxembourgeoise
  - 14) Sauer Fernand, éducateur gradué, L-7565 Mersch, 32, rue E. Servais, Luxembourgeois
- 15) Thillmann-Kohll Simone, psychologue, demeurant à L-7593 Reckange/Mersch, 5, rue Camille Kleber, Luxembour-
- B. Sont nommés vérificateurs aux comptes Messieurs Pierre Kraus et Daniel Briscolini. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2005.
  - C. La cotisation annuelle par associé est fixée à 10 euros.

#### Réunion du conseil d'administration

et à l'instant tous les membres du conseil d'administration se considérant dûment convoqués, se sont réunis et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Adam Claude est désigné comme Président du conseil d'administration.
- 2. Madame Diederich-Bräutigam est désignée comme Vice-présidente.
- 3. Madame Thillmann-Kohll est désignée comme Vice-présidente.
- 4. Madame Bemtgen-Hausemer est désignée comme trésorière.
- 5. Madame Mertens Chantal est désignée comme secrétaire.

Mersch, le 12 novembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05840. – Reçu 401 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102361.3/000/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## PIERRE LANG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 46.022.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise

Siganture

(102175.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## PIERRE LANG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 46.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprise

Siganture

(102176.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# CA PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 82.024.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102229.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### POOL POSITION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.407.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

WOOD, APPELTON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(102185.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## POOL POSITION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.407.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(102187.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### RESORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.270.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(102242.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## SATURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.951.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

SATURNO S.A.

J.-M. Heitz / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(102192.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## SATURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.951.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

SATURNO S.A.

I.M. Heitz / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(102191.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



# OCAMUT S.A., Société Anonyme, (anc. TUMACO S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

OCAMUT S.A. (anc. TUMACO S.A.)

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(102189.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# OCAMUT S.A., Société Anonyme, (anc. TUMACO S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

OCAMUT S.A. (anc. TUMACO S.A.)

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(102193.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## INDUSTRA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.400.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AX04738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102206.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# INDUSTRA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.400.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102208.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## INDUSTRA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.400.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(102211.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



# JONA UNIVERSAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard. R. C. Luxembourg B 104.802.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit Panaméen dénommée JONA UNI-VERSAL CORPORATION avec siège social à Panama, c/o Quijano & Associates, Post Office Box 7284, Panama 5, Republic of Panama, third floor of Vallarino Building, located at Justo Arsemena Avenue and 32nd East Street, Panama inscrite au Registre de Commerce de Panama sous le numéro Data card 074859 Reel: 6498 Image: 0167, que le capital social de la société s'élève actuellement à dix mille dollars des Etat-Unis (USD 10.000,-), représenté par cent (100) actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, constituée suivant acte reçu par Maître Gustovo Escobar Pereira, notaire de résidence à Panama, en date du 9 juillet 1981.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Espen, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Baur, auditeur, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio Crisi, auditeur, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège de JONA UNIVERSAL CORPORATION DE PANAMA vers Luxembourg.
- 2. Modification de l'objet social de JONA UNIVERSAL CORPORATION.
- 3. Modification de la monnaie d'expression du capital ainsi que de la valeur nominale des actions.
- 4. Augmentation du capital par incorporation de réserves. 5. Modification de la dénomination de la société.
- 6. Mise en conformité des statuts aux résolutions précédentes et adaptation à la législation luxembourgeoise.
- 7. Nomination de nouveaux administrateurs.
- 8. Nomination du commissaire.
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de ladite société de Panama à L-4031 Esch-Alzette, 34, rue Zénon Bernard, et d'adopter par là, la nationalité luxembourgeoise et l'assemblée constate que dorénavant et à partir de la date du présent acte que la société sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société anonyme et de compléter la dénomination de la société qui sera désormais la suivante JONA UNIVERSAL CORPORATION S.A.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute



autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la monnaie d'expression du capital de dollars des Etats-Unis en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 1,3435 pour 1 Euro (un euros), de sorte que le capital social sera provisoirement de sept mille quatre cent quarante-trois euros vingt-cinq cents (EUR 7.443,25) et de supprimer la désignation de la valeur nominale.

Ce capital est représenté par les actifs et les passifs appartenant à la société et qui ont fait l'objet d'un rapport établi par ABAX AUDIT, S.à r.l. qui conclut de la manière suivante:

## «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, pour le transfert du siège de la société JONA UNI-VERSAL CORPORATION, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des actifs et des passifs de la société qui correspondent au moins aux 100 actions, sans désignation de valeur nominale, à émettre en contrepartie et représentant un capital social de sept mille quatre cent quarante-trois euros vingt-cinq cents (EUR 7.443,25).»

## Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de vingt-trois mille cinq cent cinquante-six euros soixante-quinze cents (EUR 23.556,75) pour le porter de son montant actuel de sept mille quatre cent quarante-trois euros vingt-cinq cents (EUR 7.443,25) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans création d'actions nouvelles par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés à concurrence de vingt-trois mille cinq cent cinquante-six euros soixante-quinze cents (EUR 23.556,75).

L'existence de la réserve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 30 septembre 2004, ainsi qu'il apparaît de ce bilan que l'actif net de la société s'élève à deux millions sept cent quarante-vingt-sept mille trois cent quarante-neuf euros vingt-six cents (EUR 2.787.349,26).

Un exemplaire dudit bilan après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer une nouvelle valeur nominale aux actions d'un montant de dix euros (EUR 10,-) par action. Les actions sociales existantes sont remplacées par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, moyennant l'échange de une (1) action ancienne contre trente et une (31) actions nouvelles.

# Septième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, et décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante

# «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de JONA UNIVERSAL CORPORATION S.A.

# Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

## Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.



La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 décembre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec oui sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.



- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

# Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

## Suit la traduction en anglais des présents statuts:

# «Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of JONA UNIVERSAL CORPORATION S.A.
  - **Art. 2.** The registered office is in Esch-Alzette.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.



If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- **Art. 3.** The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand and hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) to be divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 6th 2009, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below. The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

## **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.



Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.
- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors. In its dealings with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General** meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.
- Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of may, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.
  - Art. 17. Each share entitles to the right of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

## **Business year - Distribution of profits**

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.»

## Dispositions transitoires

Suite au transfert de siège de la société de Panama vers le Luxembourg.

Le premier exercice social de la société commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.



#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide sur l'examen des lettres de démission des membres du Conseil d'Administration suite au transfert de siège, que ces démissions sont acceptées avec effet immédiat et que décharge entière et définitive leur est accordée pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans Monsieur Clive Tucker, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-1027 Lonay, 28 G route de Denges, né à Marlow. le 18 mars 1961.

Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, né à Dudelange, le 27 décembre 1960.

Monsieur Marc Hilger, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. né à Esch-sur-Alzette le 23 avril 1949.

#### Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société dénommée ABAX AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

# Onzième résolution

L'assemblée décident que le siège social de la société sera fixé 34, rue Zénon Bernard à L-4031 Esch-Alzette.

#### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à vingt-neuf mille huit cents euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Espen, L. Baur, F. Crisi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2004, vol. 902, fol. 95, case 3. – Reçu 27.873,49 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004.

B. Moutrier.

(102937.3/272/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

## FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 71.051.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(102194.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## **EXPRESS MEALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue Géniste.

R. C. Luxembourg B 73.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102236.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## **DETEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

**DETEC HOLDING S.A.** 

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(102195.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## PF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour la PF SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(102196.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.684.

Constituée par-devant Me Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 630 du 5 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1146 du 30 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX04398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(102199.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.540.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 538 du 17 juillet 2001.

Les comptes annuels au 31 octobre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Un mandataire

(102259.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### MEIF ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.835.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-second of November. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97,123,

here represented by Ms. Elizabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 22, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MEIF ENERGIE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.



## II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 €), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (25 €) each, all subscribed and fully paidup.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

## Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, fac-simile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fac-simile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



#### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fac-simile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of Profits

## Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first March.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

## Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2005.

## Subscription - Payment

Thereupon, MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros  $(12,500 \, \odot)$  is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,650 €.



#### Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Martin Stephen William Stanley, corporate director, born on June 13, 1963 in Portsmouth (United Kingdom), residing at Innfield House, Pytches Road, Woodbridge, Suffolk, IP12 1EX (United Kingdom);
- Mr. Klaus Thalheimer, corporate director, born on February 3, 1952 in Krefeld (Germany), residing at Planetenstrasse 19, D-40223 Düsseldorf (Germany);
- Mr. Bruno Bagnouls, corporate director, born on May 9, 1971 in Nancy (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123,

ici représentée par Maître Elizabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MEIF ENERGIE, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.



- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

## Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent



être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télé-

- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

## Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2005.



#### Souscription - Libération

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.650 €.

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Martin Stephen William Stanley, directeur de sociétés, né le 13 juin 1963 a Portsmouth (Angleterre), demeurant à Innfield House, Pytches Road, Woodbridge, Suffolk IP12 IEX (Angleterre),
- Monsieur Klaus Thalheimer, directeur de sociétés, né le 3 février 1952 à Krefeld (Allemagne), demeurant à Planetenstrasse 19, D-40223 Düsseldorf (Allemagne);
- Monsieur Bruno Bagnouls, directeur de sociétés, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, vol. 145S, fol. 82, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

P. Frieders.

(103331.3/212/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

## SOLAR CHEMICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.411.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102247.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 5.573.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102340.3/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 5.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102343.3/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### PETROLEUM MARINE SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 104.843.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-third November. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Edward C. Gartland, manager in Oil Industry, residing in Providenciales, Turtle Cove, Turks & Caicos Islands (British West Indies),

here represented by Ms. Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 22, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PETROLEUM MARINE SERVICES (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may enter into bare-boat charter agreements with shipowners in order to on-charter crew vessels and other speciality vessels together with equipment and services (crews, insurance, supplies, fuel, etc) to other charterers on a fully equipped and ready to use basis. It may enter in the relevant time charter equipment and service agreements in relation thereto.
- 3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.



## II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500  $\in$ ), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (25  $\in$ ) each, all subscribed and fully paidup.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company acting jointly.

# Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fac-simile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.



Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. General meetings of partners

## Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fac-simile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual Accounts - Allocation of Profits

## Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

## Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Edward C. Gartland, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros  $(12,500 \in)$  is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900 €.

#### Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:



- Mr. Otto Andrea Meier, lawyer, born November 26, 1943 in Thalwil (Switzerland), with professional address in CH-8802 Kilchberg-Zürich, Seestrasse 34;
- Mr. Edward C. Gartland, manager in Oil Industry, born on March 22, 1936 in Lewiston, Idaho (USA), residing in Providenciales, Turtle Cove, Turks & Caicos Islands (BWI), and
- Mr. Roland Pels, Managing Director, born on August 28, 1949 in Hilversum (The Netherlands), with professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.
  - 2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Edward C. Gartland, gérant de Oil Industry, demeurant à Providenciales, Turtle Cove, Turks & Caicos Islands (British West Indies),

ici représenté par Me Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PETROLEUM MARINE SERVICES (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société pourra conclure des contrats d'affrètement de navire nu avec des armateurs dans le but d'affréter des bateaux d'équipage et d'autres bateaux spécialisés avec équipement et services (équipage, assurance, approvisionnement, fioul, etc) à d'autres armateurs sur une base d'équipement complet et prêt à l'emploi. Elle pourra conclure dans le même temps des contrats d'affrètement d'équipement et de services en relation avec cela.



- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500  $\in$ ), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25  $\in$ ) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

## Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

## Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent



s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

# Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

#### Souscription - Libération

Monsieur Edward C. Gartland, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cent (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.900 €.

## Décisions de l'Associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Otto Andrea Meier, juriste, né le 26 novembre 1943 à Thalwil (Suisse), dont l'adresse est à CH-8802 Kilchberg-Zürich, Seestrasse 34;
- Monsieur Edward C. Gartland, gérant de Oil Industry, né le 22 mars 1936 à Lewiston, Idaho (USA), dont l'adresse est à Providenciales, Turtle Cove, Turks & Caicos Islands (British West Indies); et
- Monsieur Roland Pels, directeur de sociétés, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léon Thyes, L-2636, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, vol. 145S, fol. 82, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Frieders.

(103354.3/212/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

#### ADV ARCH. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 78.144.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour ADV ARCH. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(102237.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.900.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102357.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 81.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102359.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## B.F.P. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange. R. C. Luxembourg B 33.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX04999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102261.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102293.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102295.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102297.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102298.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102299.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## **CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 65.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# ATIMATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 48.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102302.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## **TEUROLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 43.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102303.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

### CAMILLE ALBANE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 18, rue du Dr Herr.

R. C. Luxembourg B 94.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(102306.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## TABUA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.588.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102364.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# TABUA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 77.588.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102362.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## CHAMLY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.755.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(102325.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### CHAMLY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.755.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(102326.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### CHAMLY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.755.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(102324.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### BAN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 56.147.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(102336.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# GEORGE TOWN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.845.

Le bilan de clôture au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature

Le liquidateur

(102377.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### FASSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 86.030.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102339.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## CAMBIUM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 76.533.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102342.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

### C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 39.402.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102345.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# ARGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.104.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 23 septembre 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND Ltd aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDINGS LLC.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour ARGON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102459.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# ARGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire tenu au siège social le 18 novembre 2004.

1. L'assemblée générale accepte la démission de Fabrizio Pessina de son poste de Président du Conseil d'Administration et nomme en son remplacement Mme Luisella Moreschi.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour ARGON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102454.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 73.169.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102346.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102347.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.633.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102348.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

### NETSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102365.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## SOLUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 19.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102369.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# SCIENTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 10.424.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102385.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



## ALENE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.878.

Tr. C. Euxembourg B 00.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102387.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### LA FUSTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102406.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### ACTIONS TRANS-EUROPEENNES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102412.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# DIVERSIFIED GROWTH EQUITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX004341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102413.1/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# DIVERSIFIED GROWTH EQUITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102413.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# MEDFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.635.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102436.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



# VALOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.117.800,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 78.027.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(102446.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### BRIXIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 47.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102453.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 34.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

(102456.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# ARCELOR SALESCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 103.018.

L'an deux mille quatre, le trois décembre 2004.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ARCELOR HOLDING, avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.898, ici représentée par Monsieur Henri Goeder, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration contenue dans les résolutions écrites du conseil de gérance prises avec effet au 2 décembre 2004, lesquelles resteront annexées aux présentes,

agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ARCELOR SALESCO, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.018, non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée, prend la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associée unique de la société ARCELOR SALESCO décide de réduire le capital social à concurrence de deux milliards deux cent dix-sept millions quatre cent soixante-douze mille euros (EUR 2.217.472.000) pour le ramener de son montant actuel de deux milliards deux cent dix-sept millions cinq cent vingt-deux mille euros (EUR 2.217.522.000) à cinquante mille euros (EUR 50.000), par attribution de deux cent trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quarante-quatre (235.281.744) actions de la société anonyme de droit belge ARCELOR FINANCE AND SER-VICES BELGIUM (en abrégé AFSB) évaluées à deux milliards deux cent dix-sept millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 2.217.464.452) à l'associée unique ARCELOR HOLDING et par affectation de sept mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 7.548) à une réserve libre.

En conséquence de la résolution qui précède, ARCELOR HOLDING décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et est divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»



#### Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Goedert, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, vol. 146S, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

F. Baden.

(103438.3/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

# ARCELOR SALESCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 103.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103439.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

## THE MONTEFIORI GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 77.150.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**LUDOVISSY & ASSOCIES** 

Signature

(102479.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# TENDRIL LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 92.198.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## **DOUBLE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.216.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

DOUBLE ONE S.A.

Signatures

Administrateurs

(102709.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



# **BLIZZARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.243.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102482.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### AUDACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.241.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102490.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## TRADEGRO LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.392.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# GOST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

GOST S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(102712.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## VETURIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour VETURIA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(102713.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



#### LANCELOT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 63.743.

Convention de cession de parts sociales

Entre

Monsieur Eric Busch, conseiller économique, demeurant à L-6978 Hostert, 4, Op der Bunn, ci-après dénommé le «Cédant»,

Ft٠

Monsieur Georges Agnes, employé, demeurant à L-2628 Luxembourg, 92, rue des Trévires, ci-après dénommé le «Cessionnaire»,

Après avoir exposé que:

1. Le Cédant est propriétaire de 20%, soit 100 parts sociales (ci-après «les Parts») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANCELOT CONSULTING, S.à r.l. (Ex. MULTIMEDIA CONCEPTS, S.à r.l.) (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.743.

Avec cette cession, le cédant aura cédé la totalité de ses Parts de la Société au Cessionnaire et n'aura plus de participation au capital.

2. Le Cessionnaire n'est pas encore détenteur de Parts de la Société et souhaite acquérir 20% des Parts de la Société, soit 100 Parts, et le Cédant est disposé à céder ces Parts;

Avec cette cession le Cessionnaire aura un total de 20% du capital, soit 100 parts sociales de la société.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

#### Art. 1er. Cession

1.1. Le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire, qui accepte, les Parts de la Société aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts sociales.

#### Art. 2. Propriété et jouissance

2.1. Le transfert de propriété des Parts a lieu à la date de signature de la présente convention, sous réserve des stipulations de l'article 2.2.

Ce faisant, le Cessionnaire sera propriétaire des Parts cédées et en aura la jouissance, sous réserve des stipulations de l'article 2.2.

- 2.2. Le transfert de propriété des Parts visées à l'article 2.1. de la présente convention est soumis à la condition suspensive du paiement intégral du prix par le Cessionnaire au Cédant conformément à l'article 3 de la présente convention.
- 2.3. Le Cédant conserve, jusqu'à paiement complet du prix, l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associé unique.

## Art. 3. Prix

3.1. Le prix forfaitaire global convenu par les parties, qui s'entendent tous frais et taxes comprises et pour solde de tout compte, est fixé à 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

# Art. 4. Garanties

- 4.1. Le Cédant garantit
- 4.1.1. que la Société est valablement constituée, qu'elle existe et fonctionne conformément aux lois et règlements actuellement en vigueur;
  - 4.1.3. que les Parts ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et ne se trouvent pas en indivision;
  - 4.1.4. qu'elles sont librement cessibles sans autorisation préalable et ne sont sujettes à aucun droit de préemption;
  - 4.1.5. que le Cédant a le droit et la pleine capacité de céder les Parts;
- 4.1.6. qu'il n'existe à charge de la Société, conformément au bilan profit et pertes annexé à la présente, pas de passif caché dont le Cédant aurait pu ou dû avoir connaissance en procédant à des vérifications propres à un homme d'affaires avisé:
- 4.1.7. que la Société n'a jamais exercé d'activités en dehors des activités autorisées par les statuts dont le Cédant aurait pu ou dû avoir connaissance en procédant à des vérifications propres à un homme d'affaires avisé;
  - 4.1.8. que la Société ne s'est en aucune manière portée caution ou aval de tiers.

#### Art. 5. Frais

5.1. Chacune des parties à la présente convention supportera ses propres frais relatifs à la négociation et à la rédaction de la présente convention.

## Art. 6. Loi applicable - Litiges

- 6.1. La présente convention est régie et interprétée conformément au droit luxembourgeois.
- 6.2. Les difficultés d'interprétation et d'exécution ainsi que tous les litiges découlant de la présente convention sont de la compétence exclusive des juridictions luxembourgeoises.

#### Art. 7. Clauses diverses

7.1. Le Cédant et le Cessionnaire confirment que la présente convention de cession de parts sociales leur tient lieu de loi et ils s'engagent, conformément à l'article 1134 du Code Civil, à l'exécuter de bonne foi.



7.2. Si une stipulation de la présente convention devait être contraire à une disposition impérative ou d'ordre public ou encore si une stipulation devait demeurer sans effet pour une quelconque autre raison, une telle stipulation nulle et sans effet ne pourra en aucun cas affecter la validité des autres dispositions du présent contrat.

La stipulation nulle et dépourvue d'effet sera remplacée, pour autant que possible, par une disposition opérante préservant l'économie contractuelle en reflétant l'esprit initial qui se trouve à la base de la présente convention.

7.3. La présente convention comprend quatre pages et sept points. L'ensemble forme une convention globale entre les parties concernant les sujets qui y sont traités.

Signée en deux originaux à Luxembourg, le 13 décembre 2004.

G. Agnes, E. Busch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05652. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104532.3/000/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

## TRADEHOLD LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.549.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(102494.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# CGL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.933.800,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 78.173.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(102504.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

# GBL VERWALTUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 93.453.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

GBL VERWALTUNG S.à r.l.

Signature

(102507.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

#### **EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(102716.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.



# PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 103.618.

In the year two thousand on the fourteenth day of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole member of PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à.r.l., (the Company), a société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 103.618,

PACIFIC MEZZ PTE LIMITED, a private company limited by shares organized under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912,

here represented by Gilles Dusemon, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Singapore on December 13, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of representation and signatory powers.
- 2. Consequent amendment of article 10 of the articles of association.
- II. These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole member, duly represented, unanimously resolved on the following:

#### First resolution

The sole member resolves to amend the representation and signatory powers of the Company so that henceforth the Company shall be validly bound only by the joint signatures of all the managers.

#### Second resolution

As a result of the first resolution, the sole partner resolve to amend article 10 of the articles of association of the Company which shall henceforth in its English version read as follows:

«Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all the managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with 8.2. of these Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.618, (la Société),

PACIFIC MEZZ PTE LIMITED., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de la République de Singapour, ayant son siège social au 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912,

ici représenté par Me Gilles Dusemon, avocat à la cour, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Singapour le 13 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui â la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Modification des pouvoirs de représentation et de signature des gérants.
- 2. Modification de l'article 10 des Statuts en conséquence.
- II. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

# Première résolution

L'associé unique décide de modifier les pouvoirs de représentation et de signature des gérants de sorte que désormais la Société sera engagée que par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société.



#### Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associée unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tous les gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature a ou ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103710.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

# PACIFIC MEZZ (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 103.618.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1702 du 14 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(103713.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Lux embourg, le 21 décembre 2004.

#### RIO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 42.283.

Le bilan de clôture de liquidation au 15 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102514.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

## LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(102516.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck